

LE BONHEUR HAUTE DÉFINITION.

Marché de prestations de services de transfert touristique
Marché n°2019-01

Règlement de Consultation RC

Office de Tourisme de Cassis
Quai des Moulins
13 260 CASSIS
☎ : 04.42.01.67.86

PROCEDURE : MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES

Date limite de réception des offres :

Vendredi 8 mars 2019 à 11h00

A - DOSSIER A FOURNIR PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE AVEC LES 3 ELEMENTS SUIVANTS :

1- Un mémoire technique signé et daté :

- ✓ Un mémoire justificatif abordant les points suivants :
 - Note explicative sur l'organisation du service qui est envisagée (accueil, régulation des flux).
 - Note sur les moyens humains et matériels mis en place pour l'exécution des prestations (qualification du personnel, véhicules,...).
 - Note sur les mesures de sécurité mises en place pour l'exécution de la prestation.
 - Modèle de tableau de bord mensuel
- ✓ Les documents contractuels signés et datés

2 - Une proposition de prix conformément à l'acte d'engagement et au sein d'un devis détaillé le cas échéant.

3 - Documents administratifs cités dans le paragraphe C

B – ENVOI OU DEPOT DU DOSSIER

Si vous êtes intéressés par cette prestation, votre proposition accompagnée des pièces énumérées ci-dessus, devra être adressée au service administratif pour le **VENDREDI 8 MARS 2019 A 11H00**, délai de rigueur, sous enveloppe cachetée portant la mention **« MARCHÉ 2019.01- NE PAS OUVRIR »** et indiquant les prestations rappelées en objet et le nom de votre société.

Elles devront être déposées avant la date limite de réception des offres contre récépissé auprès du service administratif de l'Office de Tourisme, Parking des Gorguettes, Avenue des Gorguettes, 13 260 CASSIS, ou si elles sont envoyées par la Poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis ou accusé de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heures limites.

LES VARIANTES NE SONT PAS AUTORISEES – LOT UNIQUE

C - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DEMANDES :

L'enveloppe contiendra les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles 43 et 47 du Code des Marchés Publics :

- La lettre de candidature et/ou l'habilitation du mandataire par les co-traitants (DC1 et DC2) ;
- Engagement - Le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement;
- Engagement juridique des opérateurs invoqués à l'appui de la candidature - pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique ;
- Attestations d'assurances en Responsabilité Civile et professionnelle en cours de validité. Chaque année, le titulaire du marché devra produire à l'Office de Tourisme, les attestations d'assurance, avant le 31 janvier de l'année en cours – sans que l'Office de Tourisme ait à les lui réclamer. Faute de production de ces attestations, après mise en demeure de la Collectivité, le marché pourra être résilié pour non production des pièces conformes aux articles 45 et 46 du CMP.
- Déclaration sur l'honneur - Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics ;
- Redressement judiciaire - Le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Déclaration de chiffre d'affaires - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration d'effectifs - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Références de service ou fournitures - présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Certificats de qualifications professionnelles La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation
- Capacités des opérateurs invoqués à l'appui de la candidature - pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature le candidat produit les mêmes documents ...

Les formulaires précités sont téléchargeables sur le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics à l'aide du lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

D - CRITERES DE CHOIX :

CRITERES FIXES	PONDERATION EN % A TITRE INDICATIF	JUSTIFICATION EVENTUELLE DU CHOIX DES CRITERES
VALEUR TECHNIQUE <i>sur 50 points</i>	50 %	Les candidats seront notés sur 50 points ✓ Mémoire technique
PRIX <i>sur 50 points</i>	50 %	La note correspondant au critère prix, sera proportionnelle au prix proposé par l'entreprise. Le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée, soit 50. Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement à l'offre la plus basse, selon la formule suivante $\left(\frac{\text{Offre la plus basse}}{\text{Offre analysée}} \times 50 \right)$
<i>Au global le classement des offres est effectué en fonction du total de la note « valeur technique », « prix », l'offre jugée la plus économiquement la plus avantageuse sera celle qui se verra attribuer le total le plus élevé sur 100 points.</i>		

E - Suites données à la consultation :

Les dossiers qui parviendraient après les dates et heures fixées ci-dessus seraient automatiquement retournés.

Vous serez tenus informés, le moment venu, de la suite qui sera donnée à cette consultation à propos de laquelle vous pourrez obtenir tous renseignements complémentaires qui vous paraîtraient nécessaires par ☎ : 04.42.01.67.86 ou par @ : administration@ot-cassis.com